



Vers un Agenda XXI Scolaire

Collège Saint- Barthélemy Liège



Coordination
Environnement



Sommaire

I. Contexte

- **Le Développement durable : émergence d'une vision**
- **L'agenda 21**
- **La stratégie européenne d'Education au Développement Durable**
- **Ecole et Développement Durable**

Sommaire

II. Méthodologie générale

- Une démarche d'amélioration continue
- Axes d'engagements, Thématiques d'actions,
- Les étapes de mise en place d'un Agenda 21 scolaire
- Les critères d'évaluation
- Accompagnement
- La labellisation
- programme de travail

I. Contexte

Le développement durable : émergence d'une vision

- Depuis le cri d'alarme lancé par le club de Rome (1968) sur la dégradation de l'écosystème terrestre et la mise en garde de la communauté internationale sur les conséquences de l'épuisement des ressources naturelles (Sommet des Nations unies sur l'environnement de Stockholm, **1972**) le concept de développement durable a progressivement émergé.


- En 1987, le Rapport Brundtland intitulé "Our Common Future – Notre avenir à tous" met en évidence le fait que le développement à long terme n'est viable qu'en conciliant le respect de l'environnement, l'équité sociale et la rentabilité économique. Ce texte introduit pour la première fois le terme de **développement durable** et fournit une définition :
- ***"Le développement durable, répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs"***.
- C'est la Conférence des Nations unies sur l'Environnement et le Développement (**Sommet de la Terre de Rio en 1992**), qui consacre pleinement le développement durable et reconnaît l'éducation comme le pilier central d'un processus multiforme.

- De cette conférence découle un document reprenant 27 principes sur le développement durable inscrits dans la déclaration de Rio et un programme d'actions pour le **XXIe siècle**, l'**Agenda 21**. Après le sommet de Rio, plusieurs conférences internationales ont approfondi et développé l'Agenda 21 de Rio pour le rendre opérationnel.
- En août 2002 (Rio + 10), le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg a élargi le sens du développement durable et a mis en lumière la complexité et les liens qui existent entre la réduction de la pauvreté, les droits de l'homme, la biodiversité, l'accès à l'eau, les énergies renouvelables et l'utilisation durable des ressources naturelles. Le rôle central de l'éducation, sous toutes ses formes, y a été affirmé dans la promotion du développement durable et la construction d'un avenir viable pour les générations actuelles et futures. Tenant compte de sa portée, les participants du sommet ont proposé la **Décennie de l'Éducation en vue du Développement Durable à l'Assemblée générale des Nations Unies (2005-2014)**.

L'Agenda 21

L'Agenda 21 est un programme de mise en œuvre du développement durable pour le XXIème siècle. Il a pour ambition de concilier les préoccupations environnementales, les enjeux sociaux et le progrès économique et propose diverses solutions pour concrétiser les 27 principes généraux énoncés dans la déclaration de Rio. Les principes sont répartis en quatre grands domaines d'action:

- **Les questions sociales et économiques** (coopération internationale, lutte contre la pauvreté, modification des modes de consommation, promotion de la santé publique, démographie,...)

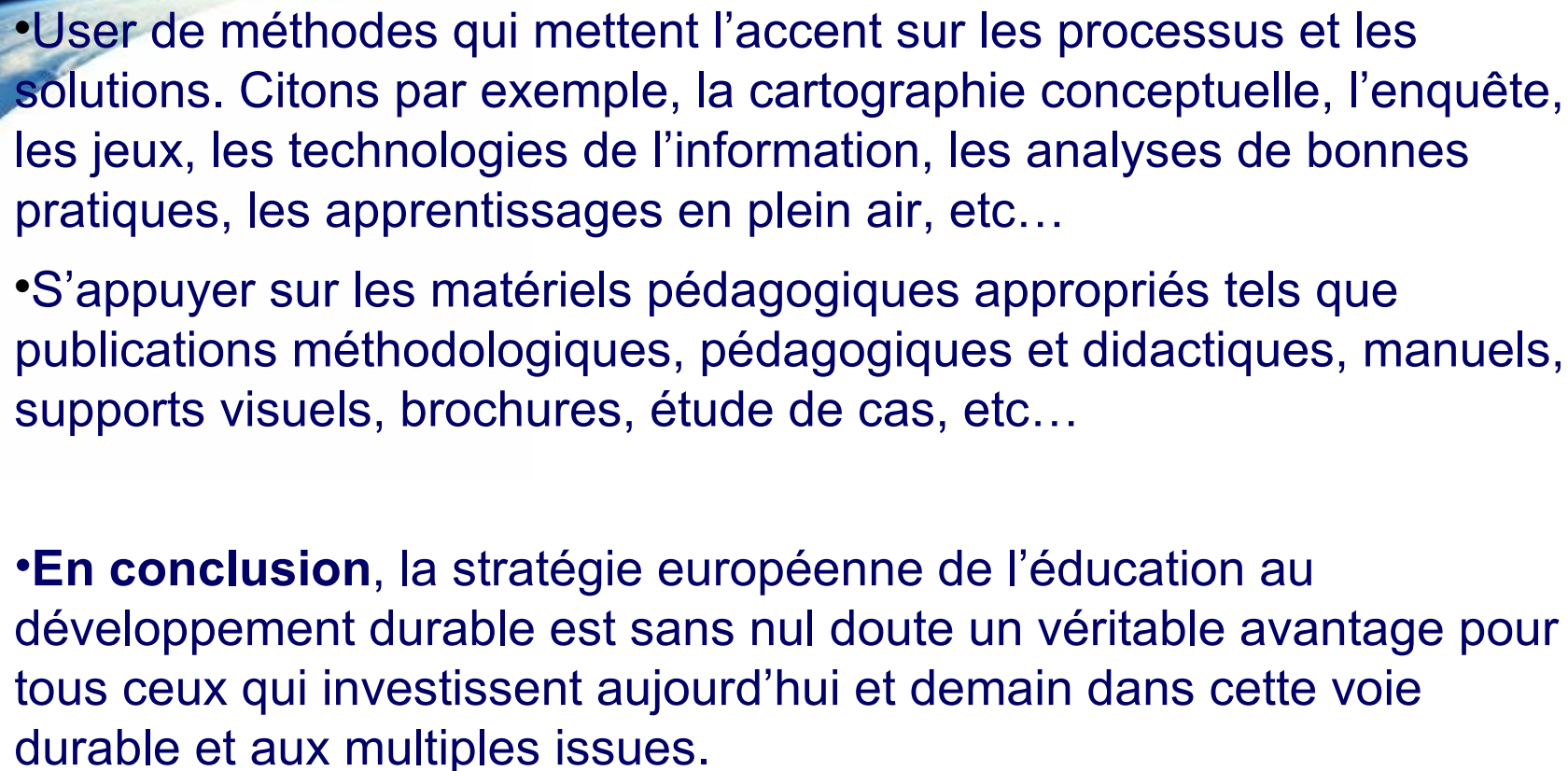
- 
- **La conservation et la gestion des ressources** (protection de l'atmosphère, lutte contre le déboisement et la désertification, agriculture durable, conservation de la diversité biologique, protection de la ressource eau, gestion des produits chimiques et des déchets dangereux,...)
 - **Le renforcement du rôle des « grands groupes »** (les femmes, les enfants et les jeunes, les peuples autochtones, les ONG, les travailleurs et leurs syndicats, l'industrie, la communauté scientifique et technologique, et les agriculteurs.)
 - **Les moyens d'exécution** (instruments financiers, juridiques et politiques, transfert des écotecnologies, promotion de l'éducation, de la sensibilisation et de la formation, ...)

La stratégie européenne d'Education au Développement durable

La stratégie de l'Union Européenne pour l'éducation au développement durable adoptée en mars 2005 s'inscrit dans une dynamique mondiale. Elle souligne la nécessité de fournir aux éducateurs et enseignants tous les moyens adéquats afin de traduire le développement durable dans les faits. Y sont visés, le renforcement des acquis en terme de savoirs, compétences, l'accès aux outils et matériaux existants ou encore à inventer. D'autres mesures sont préconisées telle que l'adaptation des cadres politiques, réglementaires et opérationnels ainsi que le développement de la recherche afin de faciliter les différents mécanismes de coordination au niveau local et global européen.

- L'éducation est perçue beaucoup plus décloisonnée, transversale et pluridisciplinaire ; elle vise à favoriser en permanence un apprentissage participatif formel (*par ex. : en classe*), non formel (*classe en projet – activités en plein air*) mais aussi informel (*rencontres, échanges, ...*).

- La stratégie européenne souligne qu'une éducation au développement durable efficace doit répondre à **6 orientations** déjà en grande partie intégrées dans le projet « **Ecoles vers un Agenda 21 – Agenda 21 scolaire** » :
- Intégrer les thématiques traitées dans les disciplines, programmes et cours scolaires;
- Se concentrer sur les expériences qui encouragent des comportements empreints de durabilité à l'école mais aussi sur les lieux de travail, à la maison, etc...
- Renforcer la coopération et les partenariats entre tous les acteurs de l'école, ensuite et avec des acteurs extérieurs témoins d'une société aussi en développement (secteur privé, ONG, communes, etc..)
- Contribuer à une meilleure compréhension des relations qui unissent nos activités à celles de la région, du pays et de l'écosystème tout entier.

- 
- User de méthodes qui mettent l'accent sur les processus et les solutions. Citons par exemple, la cartographie conceptuelle, l'enquête, les jeux, les technologies de l'information, les analyses de bonnes pratiques, les apprentissages en plein air, etc...
 - S'appuyer sur les matériels pédagogiques appropriés tels que publications méthodologiques, pédagogiques et didactiques, manuels, supports visuels, brochures, étude de cas, etc...
- **En conclusion**, la stratégie européenne de l'éducation au développement durable est sans nul doute un véritable avantage pour tous ceux qui investissent aujourd'hui et demain dans cette voie durable et aux multiples issues.

Ecole et développement durable

Pour une école, les enjeux s'articulent autour des engagements suivants :

- Un engagement de la communauté éducative à travailler pour la qualité de l'environnement et à être attentive au bien-être de l'élève
- S'engager vers un développement durable, c'est **gérer de manière durable et responsable** les ressources, c'est à dire réaliser des économies d'eau, d'énergie et de matières en utilisant les meilleures technologies disponibles. Cette stratégie induit la mise en place durable d'une politique d'achat intégrant les critères environnement, santé, éthique et social. C'est également prévenir les différentes pollutions (air, sol, eau) générées par les activités de l'école. Par ailleurs, nul ne peut ignorer à l'heure actuelle l'influence qu'exerce l'environnement physique sur le moral, le bien-être, le stress et le rendement intellectuel. L'école doit être considérée comme un lieu de vie. Il importe d'envisager les dimensions sociales et matérielles dans lesquelles évoluent les élèves et enseignants (normes de sécurité et d'hygiène, cadre de vie général dans l'école, activités conviviales, alimentation saine et équilibrée, lutte contre les inégalités, diversité culturelle...).



Coordination
Environnement



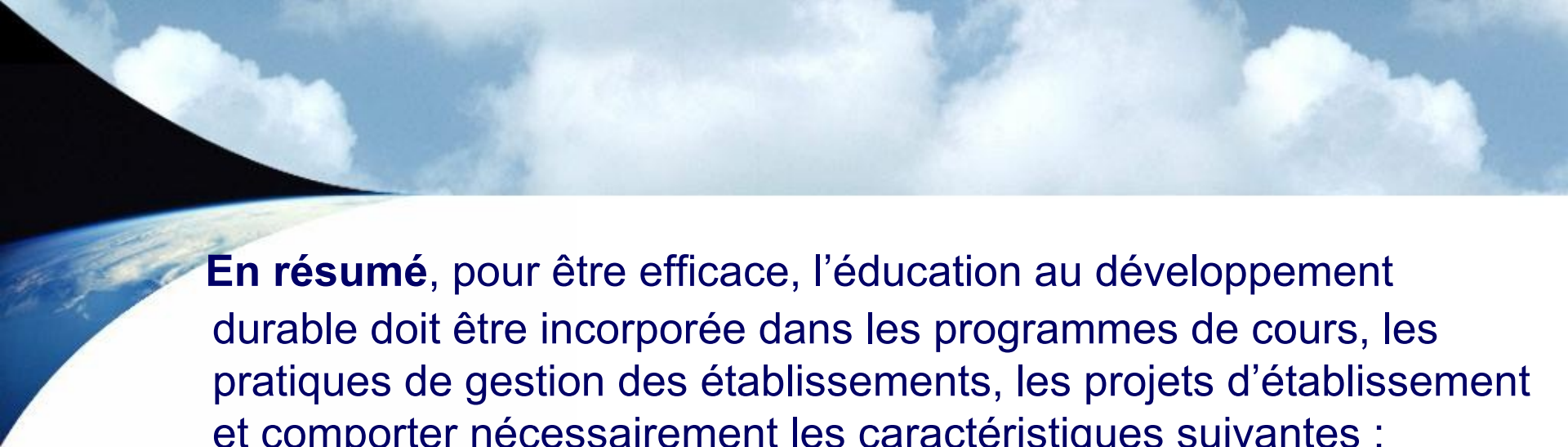
COREN asbl - Rue van Elewijck, 35 - B-1050 Bruxelles –
Tel & Fax: 02 640 53 23 - info@coren.be

Un engagement de la communauté éducative pour un processus participatif

- Le principe de *citoyenneté* est au cœur de l'Agenda 21. Il doit se construire en concertation avec les élèves, les enseignants, la direction, le personnel administratif et technique sans oublier les partenaires extérieurs. En outre, entrer dans une perspective de développement durable n'est pas agir uniquement dans l'enceinte de l'établissement, c'est également favoriser un échange avec l'environnement et les collectivités locales (commune, entreprises, maisons de personnes âgées, associations,...). Ces partenariats interviennent d'une part pour soutenir l'école dans ces projets et d'autre part pour stimuler les liens entre l'école et son environnement (quartier, commune, province, région).

Un engagement de la communauté éducative pour une éducation au Développement Durable

- Un Agenda 21 dans une école est avant tout un outil qui favorise l'intégration des dimensions du développement durable dans les programmes de cours, la gestion des bâtiments et les projets scolaires. Il offre un cadre d'action pédagogique pour que les jeunes deviennent de futurs éco-citoyens, adoptent un regard plus solidaire sur les autres et sur la planète et rompent avec les habitudes de consommation non durables. En effet, les impliquer dans une telle démarche contribue à les familiariser avec les **processus participatifs** et les responsabiliser.



En résumé, pour être efficace, l'éducation au développement durable doit être incorporée dans les programmes de cours, les pratiques de gestion des établissements, les projets d'établissement et comporter nécessairement les caractéristiques suivantes :

- **L'interdisciplinarité et la transversalité des projets** : le croisement des thématiques (éducation à l'environnement, éducation à la santé, éducation à la citoyenneté, éducation à la solidarité) et le décloisonnement des disciplines (français, morale, sciences, géographie, histoire,...) constituent une approche innovante pour approcher la complexité du développement durable.

L'adoption des pédagogies actives : la pédagogie par projet, la résolution de problèmes, l'analyse systémique permettent à l'élève de développer une pensée critique qui l'amènera à faire les liens entre ses propres choix, ceux de l'école et les enjeux globaux du développement durable. Par ailleurs, ces méthodes concourent à développer chez les jeunes les compétences transversales requises par le décret mission de la Communauté Française.

• **L'éco-citoyenneté** : la formation à l'impact sur l'environnement, les ressources, la santé et la sécurité d'une activité est importante pour que les jeunes adoptent les bonnes habitudes dans leur futur métier. Plus particulièrement, cette formation couplée à la mise en œuvre à l'école des meilleures techniques disponibles (éco gestion, éco construction, etc.), constituera un plus pour l'entrée dans le monde du travail (enseignement technique et professionnel par exemple.).



Coordination
Environnement



COREN asbl - Rue van Elewijck, 35 - B-1050 Bruxelles –
Tel & Fax: 02 640 53 23 - info@coren.be



Coordination
Environnement

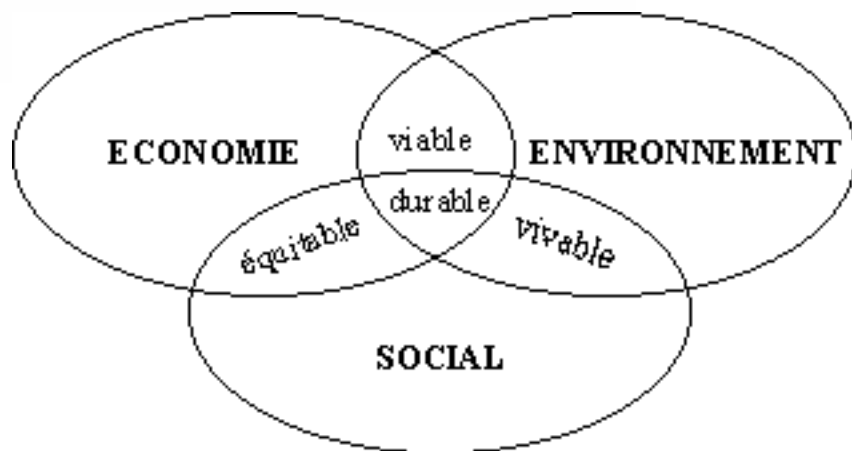


COREN asbl - Rue van Elewijck, 35 - B-1050 Bruxelles –
Tel & Fax: 02 640 53 23 - info@coren.be

Le Développement Durable

Un développement est durable s'il permet de satisfaire aux besoins des populations actuelles sans compromettre ceux des générations futures.

Plan d'action 21 : document adopté lors de la conférence de Rio (1992)



Solidarité - Précaution - Participation

Principe de solidarité : solidarité entre les peuples et les générations.

Principe de précaution : se donner la possibilité de revenir sur des actions quand on n'est pas sûr de leurs conséquences.

Principe de participation : associer la population aux prises de décision.

Ecoles et Développement Durable

Les enjeux pour une école

- un engagement de la communauté éducative pour la **qualité de l'environnement et le bien-être** de l'élève.
- **faire participer** un grand nombre de partenaires
- **éduquer** pour que les jeunes deviennent de futurs éco-citoyens : adoption d'un regard plus solidaire sur les autres et sur la planète

Ecoles et Développement Durable

Une démarche d'amélioration continue

**Pas de modèle, pas une table rase
MAIS une adaptation, un système propre**

- Cadre de référence global, évolutif
- Un objectif:
construire un plan d'action 21
- Une méthodologie:
 - *apporter une cohérence*
 - *stimuler une structure existante*
 - *intégrer les dimensions du DD*

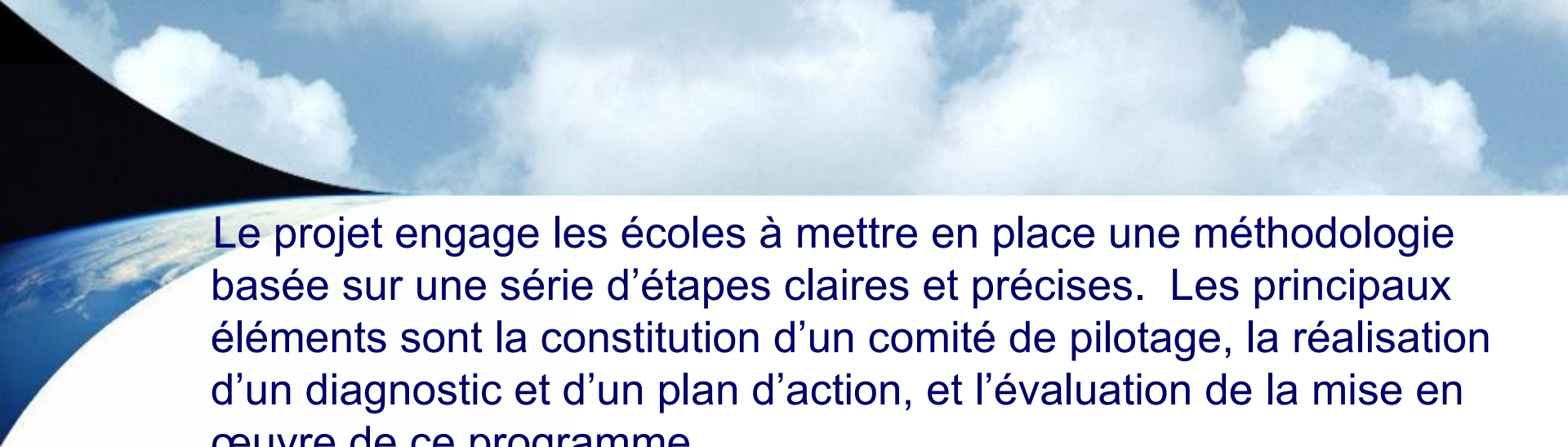
II. Méthodologie générale

Une démarche d'amélioration continue

Il n'existe pas de modèle d'agenda 21 dans les écoles !

Le développement durable doit partir de situations locales et surtout des acteurs, de leurs attentes et de leurs visions de l'école. La mise en place d'un Agenda 21 scolaire est une entreprise riche et ambitieuse où s'inventent et se construisent à la fois le contenu et les stratégies.

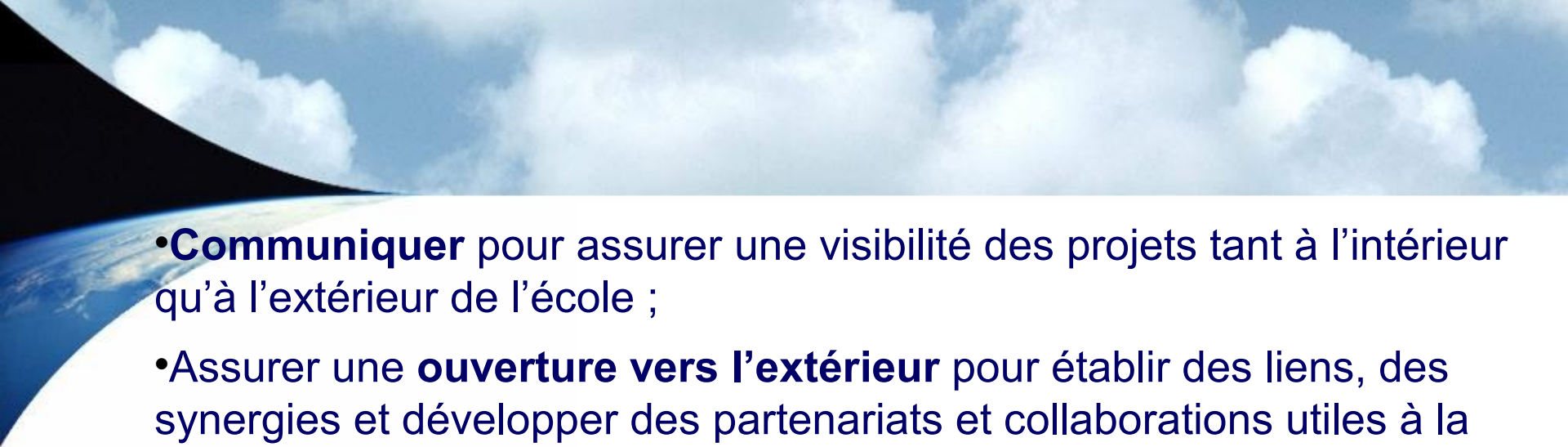
Dans les établissements qui ont déjà développé une expérience en matière de développement durable, la méthodologie proposée aura pour avantage de valoriser les initiatives en cours et d'apporter de la cohérence en **stimulant les structures existantes** pour intégrer les dimensions du développement durable non explorées et d'améliorer la qualité des actions.



Le projet engage les écoles à mettre en place une méthodologie basée sur une série d'étapes claires et précises. Les principaux éléments sont la constitution d'un comité de pilotage, la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action, et l'évaluation de la mise en œuvre de ce programme.

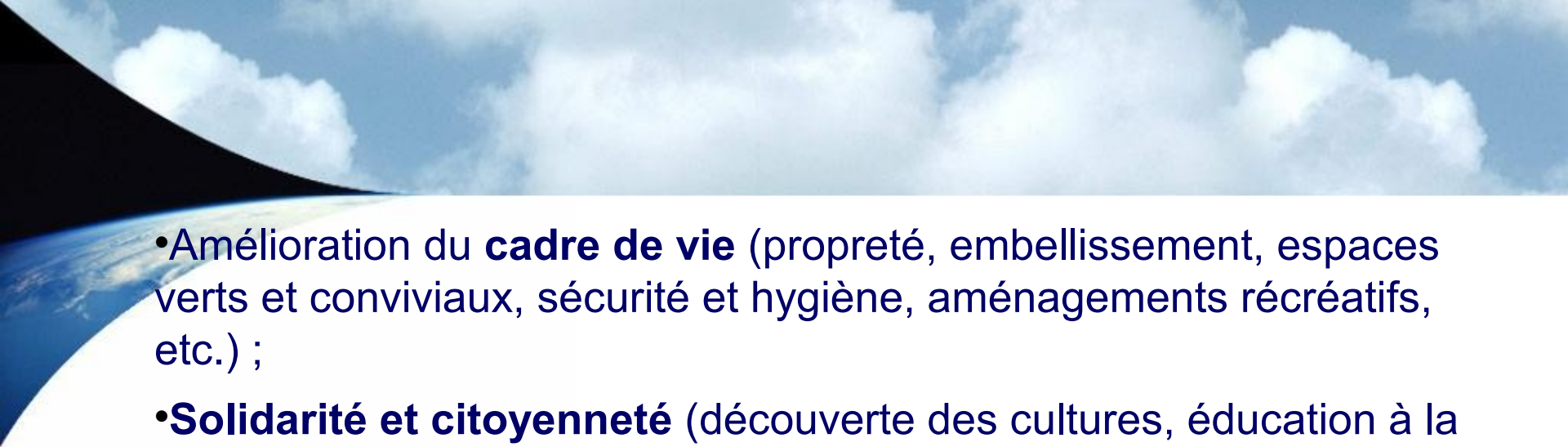
Ce **plan d'action** amènera l'école à :

- Mettre en place une **structure de gestion** pour l'intégration progressive du développement durable tant au niveau éducatif qu'organisationnel (administration, équipements scolaires, etc.) ;
- Mettre en place des **structures de concertation** assurant l'implication active, la participation de la communauté scolaire notamment des élèves ;
- Concevoir des **projets éducatifs et formatifs** favorisant l'interdisciplinarité ;

- 
- **Communiquer** pour assurer une visibilité des projets tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école ;
 - Assurer une **ouverture vers l'extérieur** pour établir des liens, des synergies et développer des partenariats et collaborations utiles à la dynamique.

Et à initier des projets dans les thématiques et sujets suivants :

- **Environnement et éco-gestion** (déchets, énergie, eau, mobilité, ressources, biodiversité, éco-consommation, éducation scientifique et technologique, aménagement du territoire, gestion des écosystèmes, ruralité...) ;
- Promotion de la **santé** (alimentation saine, activités physiques, prévention et hygiène, assuétudes, pollutions et santé, stress, éducation sexuelle et affective, droit à la sécurité sociale...) ;

- 
- Amélioration du **cadre de vie** (propreté, embellissement, espaces verts et conviviaux, sécurité et hygiène, aménagements récréatifs, etc.) ;
 - **Solidarité et citoyenneté** (découverte des cultures, éducation à la citoyenneté, diversité culturelle, accès et répartition des ressources, lutte contre les inégalités, transferts Nord-Sud/Sud-Nord, droits de l'homme, droits des peuples, des femmes et des enfants, éco-citoyenneté, paix et désarmement, engagement social, racisme et xénophobie, correspondance scolaire, etc.) ;
 - **Economie durable et solidaire** (commerce équitable, mini-entreprise, économie sociale, démographie, dette et pauvreté, ,etc.).

Les axes d'engagements et thématiques



Economie

Projets de sensibilisation, d'éducation, de formation

- Interdisciplinarité
- Transversalité
- Intégration du DD

Structures de concertation et de participation citoyenne

- Prises d'initiatives
- Esprit critique

Cadre de vie Bien-être



Structure de gestion durable

- Consommation (intrants)
- Fonctionnement (activités)
- Rejets

Cohérence entre l'ensemble de ces axes
**Agenda 21
scolaire**

Communication interne

- Mise en commun, échanges

Ouverture vers l'extérieur

- Échanges local, national, international
- Partenariat, synergies

Santé



Solidarité



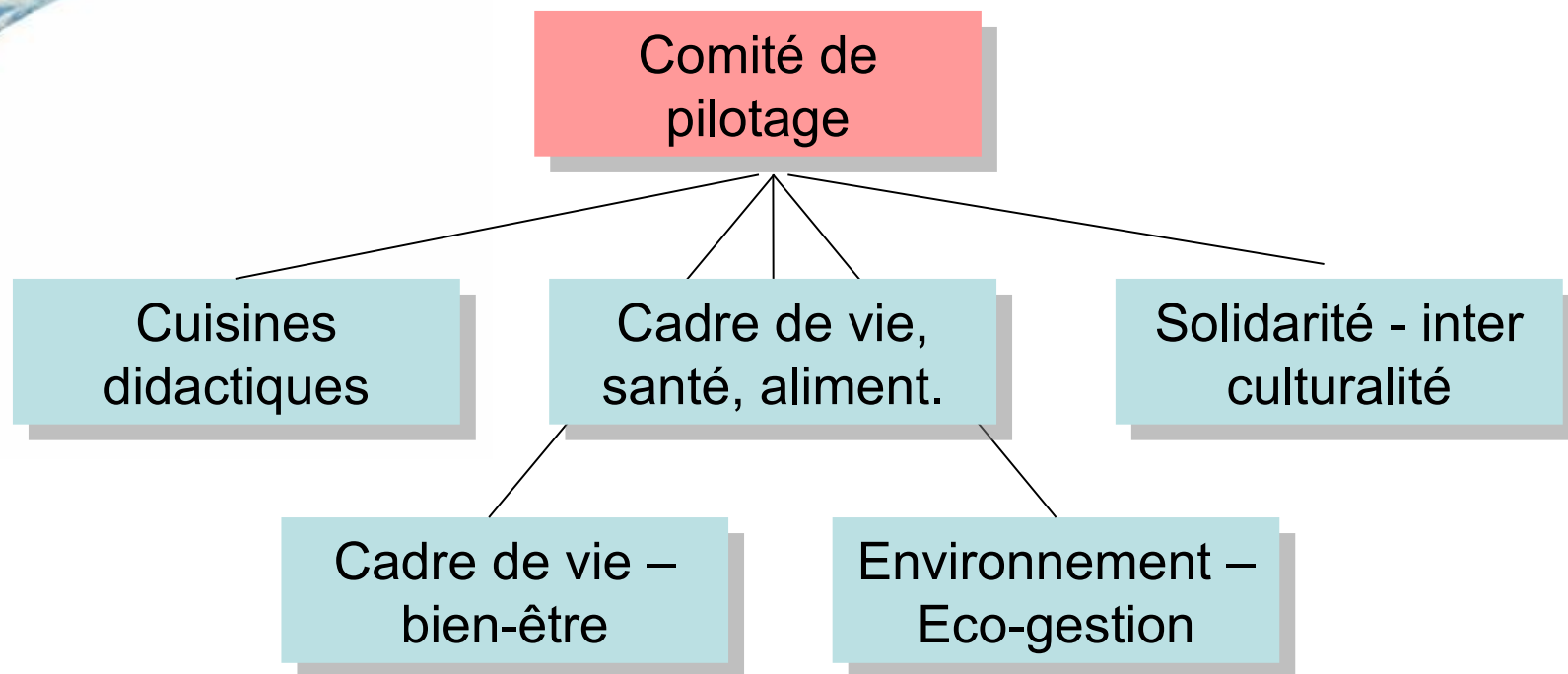
Environnement éco-gestion



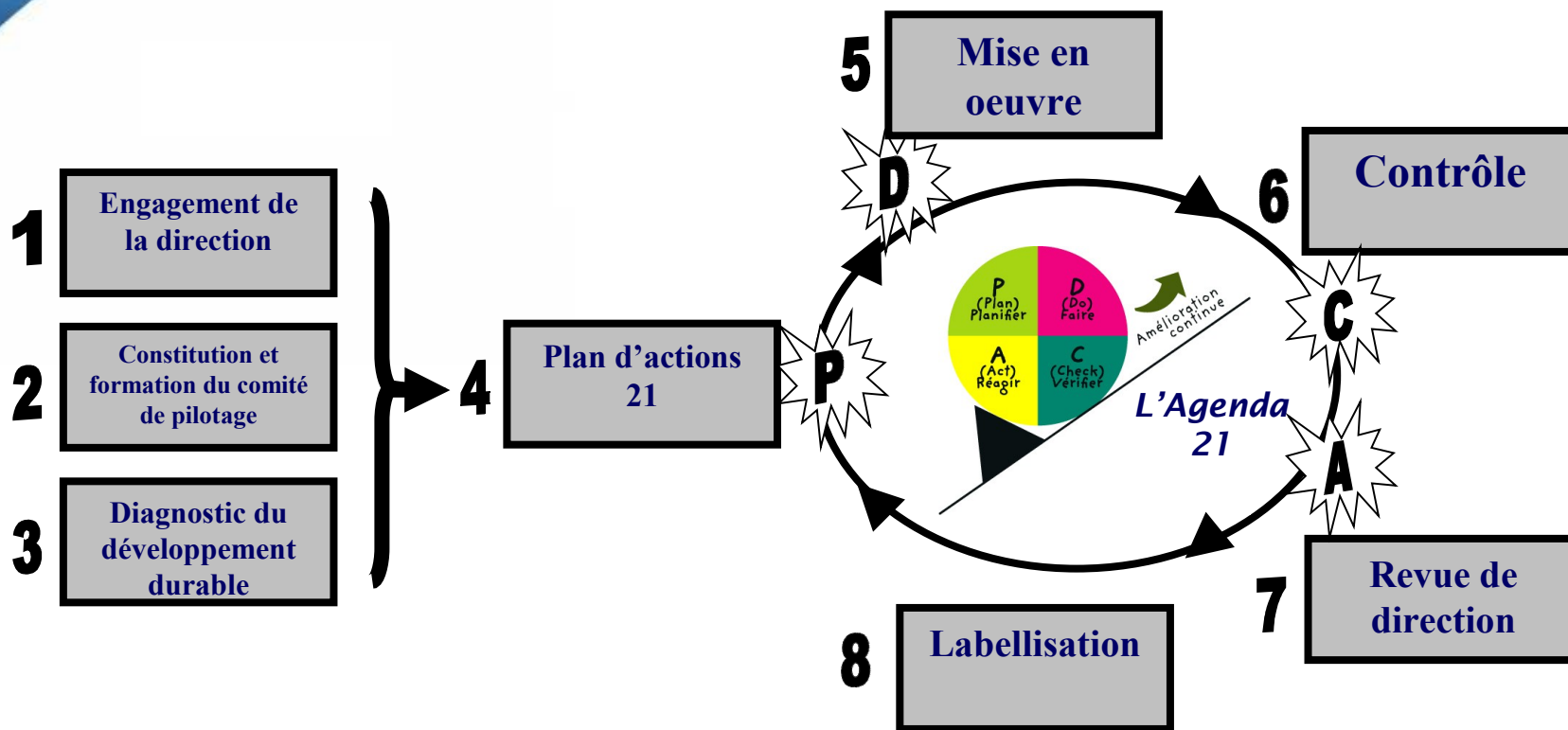
Coordination
Environnement

COREN asbl - Rue van Elewijck, 35 - B-1050 Bruxelles –
Tel & Fax: 02 640 53 23 - info@coren.be

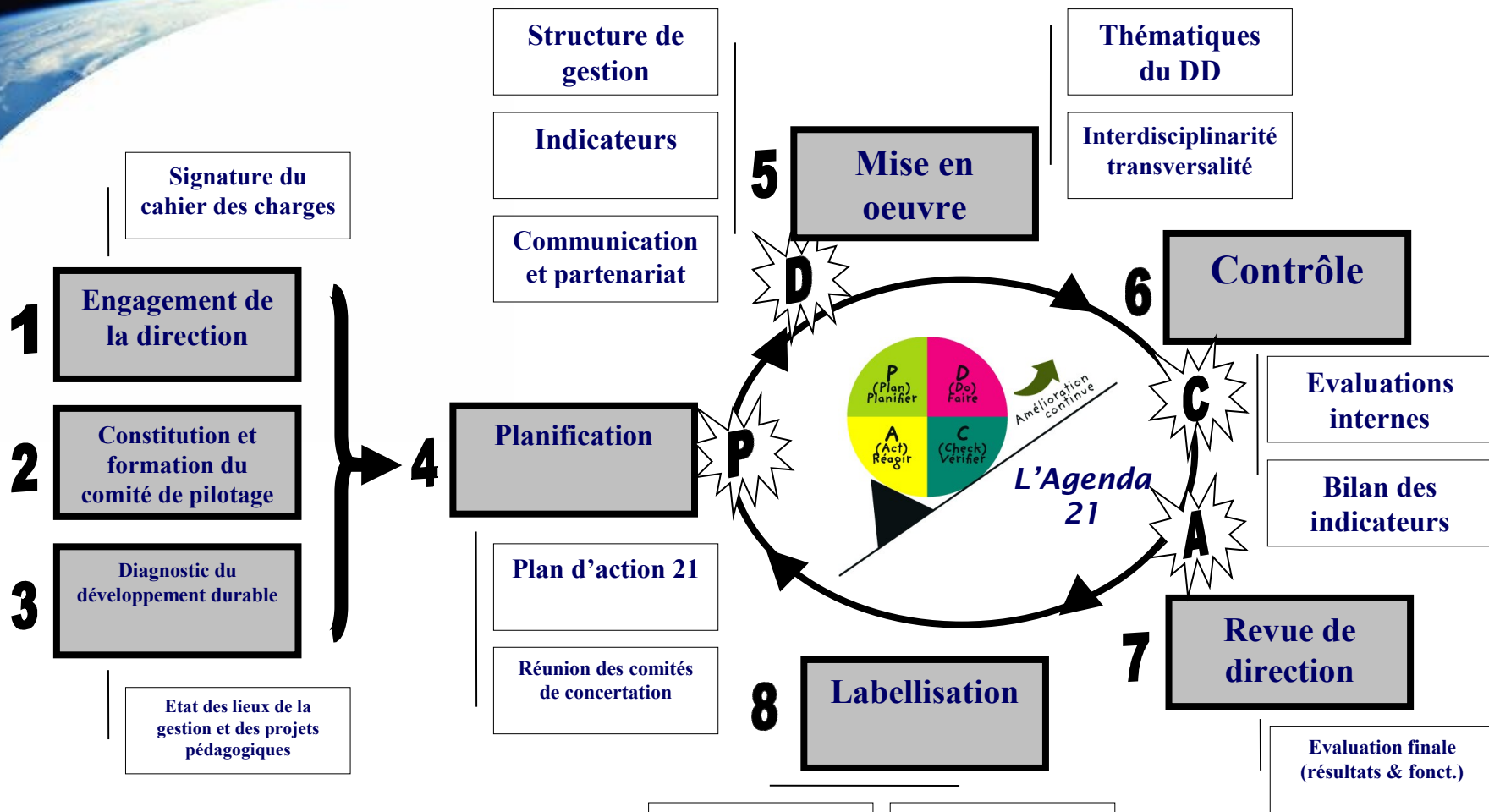
Les axes d'engagements et thématiques



Les étapes de mise en œuvre



Les étapes de mise en œuvre



Les critères d'évaluation

- Intégration dans le plan d'action 21
 - 5 axes d'engagement
 - 5 thématiques
- Structure de fonctionnement durable
- Indicateurs environnementaux, sociaux, pédagogiques
- Actions d'évaluation
- Revue de direction
- Participation des élèves
- Interdisciplinarité, transversalité des projets

Accompagnement

- Formation du comité de pilotage
- Réalisation du diagnostic DD
- Participation à la concertation pour le plan d'action 21
- Soutien à la mise en œuvre des projets
- Soutien à l'évaluation
- Soutien à la revue de la démarche

Labellisation

Certification:

Par un Jury:

- Coren
- Région Wallonne
- Communauté française
- Mouvement Wallon pour la Qualité



Coordination
Environnement



COREN asbl - Rue van Elewijck, 35 - B-1050 Bruxelles –
Tel & Fax: 02 640 53 23 - info@coren.be

Labellisation

Critères pour l'obtention du label

Pour le premier niveau (une planète)

- Mise en place d'un comité de pilotage
- Réaliser un Diagnostic Développement Durable
- Elaborer un Plan d'action 21 (5 axes et 5 thématiques)
- Au moins 1 procédure:
 - communication interne
 - procédure opérationnelle
 - procédure de responsabilités
 - procédure de concertation

Labellisation

Réaliser au moins un projet interdisciplinaire ou intégrant plusieurs thématiques d'actions

Réaliser au moins une activité de communication
« Agenda 21 »

Planifier le suivi d'au moins un indicateur

- opérationnel
- pédagogique
- de management

Rédiger les fiches de suivi des projets

Réaliser une revue de la démarche

Labellisation

Pour le deuxième niveau (valeurs chiffrées)(deux planètes)

- Au moins une cellule de concertation
- Au moins un projet concret au niveau local ou en partenariat avec un acteur local
- Au moins un projet interdisciplinaire sur plusieurs thématiques

Labellisation

Pour le troisième niveau (valeurs chiffrées) (trois planètes)

- Principe d'amélioration (le respect et bon fonctionnement des procédures, vision DD du plan d'action) - appréciation globale
- Élargissement du comité de pilotage à des acteurs internes et externes
- Minimum 3 projets interdisciplinaires intégrant plusieurs thématiques
- Communication systématique A21 dans les projets
- Action de développement au niveau local

Programme de travail

Année 1

Constitution et formation du comité de pilotage

Octobre – Novembre

Réalisation du Diagnostic de Développement durable

Décembre – Janvier

Concertation pour l'élaboration du plan d'action

Janvier

Mise en œuvre du plan d'action – Constitution de groupes de travail

Décembre – mars

Evaluation des projets – enquêtes et indicateurs

Avril – mai

Revue de direction (Evaluation finale)

Fin mai

Programme de travail

Années 2 et 3

1. Mise à jour du Plan d'action 21
2. Réalisation du Plan d'action 21
3. Suivi
4. Revue de direction par l'équipe de direction
5. Labellisation « Ecoles vers un Agenda 21 »